

**PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2021–2025**

# **STRATÉGIE CP 2025 POUR UN PACIFIQUE PLUS PROPRE EN 2025**

**Stratégie régionale pour la gestion  
de la pollution et des déchets en Océanie**



**SPREP  
PROE**

**UN**   
environnement  
programme



### Catalogage avant publication de la bibliothèque du PROE

Stratégie CP 2025 pour un Pacifique plus propre en 2025, Stratégie régionale pour la gestion de la pollution et des déchets en Océanie, plan de mise en oeuvre 2021–2025 – Apia, Samoa : PROE, 2022

28 p. 29 cm.

ISBN: 978-982-04-1123-4 (print)  
978-982-04-1124-1 (ecopy)

1. Waste minimization – Oceania.
  2. Source reduction (Waste management) – Oceania.
  3. Waste disposal in the ground – Oceania.
  4. Refuse and refuse disposal – Oceania.
- I. Pacific Regional Environment Programme (SPREP).  
II. Title.

363.7280996

Copyright © Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme (SPREP), 2022.

Reproduction for educational or other non-commercial purposes is authorised without prior written permission from the copyright holder provided that the source is fully acknowledged. Reproduction of this publication for resale or other commercial purposes is prohibited without prior written consent of the copyright owner.

Cover photo: © Stuart Chape

Published in April 2022 by



**SPREP**  
Secretariat of the Pacific Regional  
Environment Programme

Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme (SPREP)  
PO Box 240, Apia, Samoa +685 21929  
sprep@sprep.org  
www.sprep.org



*The Pacific environment, sustaining our livelihoods and natural heritage in harmony with our cultures.*

# **STRATÉGIE CP 2025**

## **POUR UN PACIFIQUE PLUS PROPRE EN 2025**

**Stratégie régionale pour la gestion  
de la pollution et des déchets en Océanie**

**PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2021–2025**



**SPREP  
PROE**

**UN**   
environment  
programme





---

Acronyms vi

<b>1 Introduction</b>	<b>1</b>
<b>2 Examen de mi-parcours de la stratégie CP 2025</b>	<b>2</b>
<b>3 Présentation du Plan de mise en œuvre 2021–2025</b>	<b>3</b>
3.1 Objet et champ d'application	3
3.2 Approche	3
3.3 Parties prenantes et partenaires	3
3.4 Éducation et renforcement des capacités	4
3.5 Suivi et reporting	4
<b>4 Cadre du Plan de mise en œuvre 2021–2025</b>	<b>6</b>
<b>ANNEXE Examen de mi-parcours de la stratégie CP 2025 — Résumé des conclusions et recommandations</b>	<b>16</b>

---



# Acronyms

<b>AFD</b>	Agence française de développement
<b>AMSA</b>	Agence australienne de sécurité maritime ( <i>Australian Maritime Safety Authority</i> )
<b>AS</b>	Samoa américaines ( <i>American Samoa</i> )
<b>CCR</b>	Programme de travail sur la Résilience au changement climatique (PROE) ( <i>Climate Change Resilience Programme</i> )
<b>CDP</b>	Programme de consignes sur les récipients ( <i>Container deposit programme</i> )
<b>CI</b>	Îles Cook ( <i>Cook Islands</i> )
<b>CNMI</b>	Commonwealth des Îles Mariannes du Nord ( <i>Commonwealth of the Northern Mariana Islands</i> )
<b>CP2025</b>	Un Pacifique plus propre en 2025 ( <i>Cleaner Pacific 2025</i> ) : Stratégie régionale 2016–2025 pour la gestion des déchets et de la pollution en Océanie
<b>CPPOC</b>	Commission des pêches du Pacifique occidental et central ( <i>WCPFC Western and Central Pacific Fisheries Commission</i> )
<b>CPRT</b>	Table ronde pour un Pacifique propre (Clean Pacific Roundtable)
<b>EMG</b>	Programme pour la gouvernance et le suivi de l'environnement (PROE.) ( <i>Environmental Monitoring and Governance Programme</i> )
<b>ÉTIO</b>	États et territoires insulaires océaniques ( <i>PICTs – Pacific island countries and territories</i> )
<b>ÉFM</b>	États fédérés de Micronésie ( <i>FSM - Federated States of Micronesia</i> )
<b>FJ</b>	Fidji
<b>GEF ISLANDS</b>	Programme du FEM pour le développement durable à faibles émissions de produits chimiques et non chimiques dans les petits États insulaires en développement
<b>GU</b>	Guam
<b>IP</b>	Plan de mise en œuvre ( <i>Implementation Plan</i> )
<b>JICA</b>	Agence japonaise de coopération internationale ( <i>Japan International Cooperation Agency</i> )
<b>KI</b>	Kiribati
<b>NA</b>	Nauru
<b>NATPOL</b>	Stratégie nationale de prévention de la pollution ( <i>National Pollution Prevention Strategy</i> )
<b>NC</b>	Nouvelle-Calédonie
<b>NI</b>	Nioué
<b>NZ</b>	Nouvelle-Zélande
<b>OMI</b>	Organisation maritime internationale ( <i>IMO – International Maritime Organization</i> )
<b>PA</b>	Palaos
<b>PF</b>	Polynésie française
<b>PNG</b>	Papouasie-Nouvelle-Guinée
<b>PNUE</b>	Programme des Nations Unies pour l'environnement ( <i>UNEP - United Nations Environment Programme</i> )
<b>POLP</b>	Projet sur les déchets dans l'océan Pacifique ( <i>Pacific Ocean Litter Project</i> )
<b>PROE</b>	Secrétariat du Programme régional océanique de l'environnement ( <i>SPREP - Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme</i> )
<b>PWWA</b>	Association du Pacifique pour l'eau et les déchets ( <i>Pacific Water and Wastes Association</i> )
<b>REP</b>	Responsabilité élargie du producteur ( <i>EPR - Extended Producer Responsibility</i> )
<b>RIM</b>	République des Îles Marshall ( <i>Republic of the Marshall Islands</i> )
<b>SA</b>	Samoa
<b>SI</b>	Îles Salomon ( <i>Solomon Islands</i> )
<b>TK</b>	Tokélaou
<b>TO</b>	Tonga
<b>TV</b>	Tuvalu
<b>US</b>	États-Unis, (United States)
<b>VU</b>	Vanuatu
<b>WCP</b>	Déchets, produits chimiques et polluants ( <i>Waste, chemicals &amp; pollutants</i> )
<b>WF</b>	Wallis-et-Futuna
<b>WMPC</b>	Programme de gestion des déchets et de lutte contre la pollution (PROE) ( <i>Waste Management and Pollution Control Programme</i> )

# 1 Introduction

Un Pacifique plus propre en 2025 : Stratégie régionale 2016–2025 pour la gestion de la pollution et des déchets en Océanie (Stratégie CP 2025) est une stratégie globale à long terme, étalée jusqu'en 2025, portant sur la gestion des déchets et le contrôle de la pollution dans la région des îles du Pacifique. Élaborée en consultation avec les 21 membres insulaires océaniques du PROE et grâce à l'aide financière et technique de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), la stratégie pour un Pacifique plus propre 2025 s'articule autour de quatre objectifs stratégiques et de 15 actions stratégiques qui ont pour but de relever les enjeux prioritaires en matière de déchets et de pollution dont le PROE et les États et territoires insulaires océaniques assument l'exécution stratégique.

Le Plan de mise en œuvre 2016–2019 pour un Pacifique Plus Propre en 2025 formulait les réalisations attendues pour la première phase de la stratégie. Le présent Plan de mise en œuvre 2021–2025 pour un Pacifique Plus Propre en 2025 (IP 2021–2025) formule les résultats escomptés pour la deuxième et dernière phase de mise en œuvre. Les éléments suivants ont servi à l'élaboration du Plan IP 2021–2025 :

- Les conclusions de l'examen de mi-parcours de la stratégie CP 2025 ;
- Un sondage comprenant un projet de cadre pour le plan de mise en œuvre, diffusé à tous les États et territoires insulaires océaniques, ainsi qu'aux de partenaires de mise en œuvre ; et
- Trois réunions de consultation sous régionales auxquelles ont participé des représentants du PROE, de JICA/J-PRISM II, de Polynésie, de Mélanésie et de Micronésie.

Un aperçu des éléments clés de mise en œuvre figure à la section 3 ci-dessous, et le cadre du Plan de mise en œuvre est décrit en section 4. Le Plan IP 2021–2025 a été conçu de manière à cibler un nombre donné d'activités prioritaires qui sont directement liées aux indicateurs de performance, objectifs stratégiques, mission et vision de la stratégie CP 2025.

## 2 Examen de mi-parcours de la stratégie CP 2025

L'examen de mi-parcours de la stratégie CP 2025 s'est penché sur les progrès réalisés à l'échelle régionale et nationale dans le cadre du Plan de mise en œuvre IP 2016–2019, qui comprenait 124 activités et 124 indicateurs clés de performance. Plus concrètement, l'examen à mi-parcours a :

- Examiné l'état d'avancement des 20 indicateurs de performance et 15 actions stratégiques de la stratégie CP 2025 et évalué s'ils restaient pertinents ;
- Examiné le niveau de progression ou de réalisation des 124 activités du Plan IP 2016–2019, et a identifié les activités pour lesquelles de plus amples travaux sont nécessaires ;
- Évalué l'état d'avancement des objectifs stratégiques de la stratégie CP 2025 ; et
- Identifié des recommandations destinées à améliorer la mise en œuvre et la pertinence régionale de la stratégie CP 2025, et à éclairer le Plan de mise en œuvre 2021–2025.

Un récapitulatif des conclusions de l'examen accompagné des recommandations formulées pour ce Plan de mise en œuvre est repris en annexe.

Les trois recommandations clés suivantes ont été retenues pour le Plan IP 2021–2025 :

- Une approche rationalisée devrait être adoptée pour le Plan IP 2021–2025 en utilisant les indicateurs de performance de la stratégie CP 2025 comme méthode d'évaluation principale du niveau de mise en œuvre ; ceux-ci sont en effet directement liés aux objectifs de la stratégie CP 2025 et permettent d'en évaluer les performances d'une manière ciblée et réalisable, tant au niveau régional que national. L'efficacité et la validité de certains indicateurs de performance actuels sont cependant réduites, du fait d'un calcul flou ou incorrect des valeurs de référence, de la variabilité de l'analyse de données et d'une disponibilité limitée de données. Certains indicateurs gagneront à être révisés afin de permettre un suivi et reporting plus robuste, et quelques nouveaux indicateurs devront peut-être être élaborés pour mieux refléter les nouvelles activités prioritaires. Les nouveaux indicateurs de performance et ceux qui auront été révisés devront être clairs, utiles et associés à des objectifs réalistes.
- Le Plan IP 2021–2025 devrait se concentrer sur un nombre restreint d'activités hautement prioritaires visant à combler les principales lacunes de mise en œuvre, ainsi que sur les questions prioritaires actuelles pour les États et territoires insulaires océaniques (c'est-à-dire sur des activités qui sont déjà au cœur des efforts des États ou territoires, ou que ceux-ci sont particulièrement désireux de réaliser au cours des prochaines années). Il sera important de veiller à ce que toutes les activités aient un lien logique avec les indicateurs de performance et les objectifs stratégiques de la stratégie CP 2025, de manière à contribuer efficacement à leur réalisation. Ce lien logique permettra également de suivre et d'évaluer plus facilement les progrès.
- Les objectifs stratégiques 1 (prévenir et minimiser la production de déchets et la pollution), 2 (récupérer des ressources à partir de déchets et de polluants), et 3 (améliorer la gestion du cycle de vie des produits résiduels) de la stratégie CP 2025 restent pertinents et applicables pour le Plan IP 2021–2025. L'objectif stratégique 4 (améliorer le suivi de l'environnement récepteur) a une portée limitée. Le libellé de l'objectif stratégique 4 devrait être révisé et stipuler '*améliorer le suivi et le reporting*', afin d'englober la surveillance et le reporting tant pour les activités de gestion des WCP que pour l'environnement récepteur.



## 3 Présentation du Plan de mise en œuvre 2021–2025

### 3.1 Objet et champ d'application

L'objet du Plan IP 2021–2025 est de :

- Préciser les activités hautement prioritaires de gestion des déchets et de lutte contre la pollution dans la région du Pacifique au cours de la période 2021–2025 ;
- Présenter les relations liant les activités aux actions stratégiques, objectifs stratégiques, mission et vision de la stratégie CP 2025 ;
- Affecter des organisations et partenaires chefs de file aux activités à réaliser ; et
- Expliquer comment la mise en œuvre et la réalisation des objectifs, de la mission et de la vision de la stratégie CP 2025 seront suivies, évaluées et communiquées.

Le champ d'application du Plan de mise en œuvre est aligné sur la stratégie CP 2025, et les activités portent donc sur les déchets solides municipaux (y compris les déchets organiques), les déchets dangereux (amiante, déchets électroniques et électriques, déchets médicaux, produits chimiques, huiles usagées), la pollution marine, les déchets marins, les déchets provenant de catastrophes et les déchets liquides.

Le Plan IP 2021–2025 établit également un lien avec tous les domaines du programme du PROE, favorisant une gestion des déchets et une lutte contre la pollution plus efficaces et qui tiennent pleinement compte de la protection des écosystèmes insulaires et océaniques, de la résilience au changement climatique, ainsi que d'un suivi et d'une gouvernance environnementales efficaces.

### 3.2 Approche

Le Plan IP 2021–2025 souligne l'importance d'une approche de la mise en œuvre de la stratégie CP 2025 qui soit sexospécifique et fondée sur les droits ; ceci requiert que :

- Les comités de décision/direction établis pour la mise en œuvre des activités doivent chercher à assurer une représentation de femmes et d'hommes ;
- Les programmes de formation, de renforcement des capacités, d'éducation et de sensibilisation doivent être conçus de manière à garantir l'inclusion de tous ;
- Les femmes et les jeunes doivent avoir l'occasion d'apporter leur contribution aux nouvelles initiatives politiques, législatives, stratégiques, de planification et de gestion en matière de WCP ;
- Les activités ayant vocation à autonomiser les femmes et les jeunes en tant qu'acteurs du changement et de l'innovation en matière de gestion des WCP doivent être activement promues ; et
- Le suivi et le reporting sur les activités de mise en œuvre doivent apporter la preuve d'une approche sexospécifique et fondée sur les droits.

### 3.3 Parties prenantes et partenaires

À l'échelle régionale, le PROE assurera la coordination et l'orientation du Plan IP 2021–2025 en apportant conseil et soutien techniques ; en recrutant des experts externes ; en gérant des projets pertinents ; ainsi qu'en facilitant la communication et l'échange d'informations entre toutes les parties prenantes, y compris les États et territoires insulaires océaniques, les bailleurs de fonds et les partenaires régionaux.

À l'échelle nationale, il sera important que les États et Territoires insulaires océaniques mettent en place (si ce n'est déjà fait) des comités de pilotage multipartites pour les WCP, afin de veiller à ce qu'il existe un engagement, un soutien et des ressources pour la mise en œuvre des activités.

Les comités de pilotage multipartites revêtent une importance particulière, car l'efficacité de la mise en œuvre de certaines activités dépendra de partenariats avec des organismes publics autres que les services chargés des WCP, ainsi que de partenariats avec le secteur privé et des groupes communautaires. Il est important de noter que de tels comités de pilotage au niveau national peuvent apporter une vision cohérente et stratégique

des priorités et de l'état d'avancement en matière de WCP, et que celle-ci peut contribuer à mobiliser les budgets nécessaires auprès des finances publiques et/ou des bailleurs de fonds, ainsi qu'en attirant des Investissements du secteur privé.

Les comités de pilotage nationaux en matière de WCP bénéficieront considérablement de l'orientation fournie par une stratégie et un plan d'action nationaux en matière de WCP alignés sur la stratégie CP 2025 et approuvés au plus haut niveau politique. Si certains États et territoires se sont dotés de stratégies ou de plans, d'autres n'en ont pas. L'élaboration et l'adoption de stratégies et de plans nationaux pour les WCP sont considérées comme une activité importante pour les États et territoires (v. section 4), et devraient constituer une priorité dès le début de la phase de mise en œuvre 2021–2025.

### 3.4 Éducation et renforcement des capacités

L'éducation et le renforcement des capacités sont à la base de tous les domaines de la mise en œuvre de la stratégie CP 2025. À l'échelle nationale, l'éducation et le renforcement des capacités se feront probablement au cours de la mise en œuvre d'activités, p.ex. par le biais de collaborations entre les autorités nationales et des experts techniques ; de collaborations de groupes communautaires avec le secteur privé aux côtés des administrations ; des activités de suivi, d'évaluation et de reporting. D'autres opportunités d'éducation et de renforcement des capacités se présenteront à l'échelle régionale dans le cadre d'activités animées par le PROE, telles que la Table ronde pour le Pacifique propre (*Clean Pacific Roundtable – CPRT*), et de réunions ou d'ateliers spécifiques à des projets ou des activités organisés par le PROE et ses partenaires régionaux.

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, on anticipe que les initiatives d'éducation et de renforcement des capacités pourraient prendre de nouvelles formes et être amenées à utiliser un éventail de plateformes technologiques. Le PROE et ses partenaires régionaux œuvrent activement à l'étude et l'élaboration de plateformes web pour remplacer la présence physique et leur utilisation sera sans doute particulièrement importante pendant la première phase du Plan IP 2021–2025.

### 3.5 Suivi et reporting

La stratégie CP 2025 (v. page 47) prévoit un mécanisme de suivi des performances qui exige que :

- Les États et Territoires insulaires océaniques présentent des rapports annuels au PROE (selon un modèle uniforme convenu), décrivant les activités, projets et programmes nationaux en matière de gestion des déchets, ainsi que les évolutions nationales des indicateurs de performance de la stratégie CP 2025 ;
- Le PROE prépare une synthèse régionale des rapports nationaux ; et
- Le PROE coordonne des entretiens en face à face avec les partenaires du développement dans le Pacifique.

Ce mécanisme de suivi des performances n'a pas été appliqué jusqu'à présent, ce qui ressort clairement des lacunes existant au niveau des données des indicateurs de performance et qui ont été constatées dans tous les pays et territoires lors de l'examen à mi-parcours de la stratégie CP 2025 (voir annexe, tableau 2, colonne sur la fiabilité des données).

Pendant cette deuxième période de mise en œuvre, le PROE élaborera un modèle simple de suivi et de reporting pour les États et territoires, axé sur les indicateurs de performance (spécifiés en section 4) et accompagné de conseils sur la collecte et l'analyse des données. Les États et territoires devront remplir ce tableau au début de l'année 2023 (c'est-à-dire à mi-parcours du Plan IP 2021–2025) ainsi qu'à la fin de l'année 2025. Le PROE préparera une synthèse régionale des rapports nationaux présentés en 2023 et 2025, afin de suivre les progrès et contribuer à l'examen final et externe de la mise en œuvre de la stratégie CP 2025.

Le suivi et le reporting décrits dans ce document s'inscriront dans les activités prioritaires de suivi et de reporting recensées pour le Plan IP 2021–2025 (v. section 4), et seront directement liés au projet Inform du PROE. Le projet Inform établit un réseau des îles du Pacifique de référentiels de données et d'outils de reporting nationaux pour faciliter la surveillance, l'évaluation et l'analyse des informations environnementales, et contribue à répondre aux besoins nationaux en planification, prévision et rapports sur l'environnement. La Table ronde CPRT qui sert de lieu de rencontre à de nombreuses parties prenantes et leur permet

de débattre de questions, d'actions et de solutions relatives à la stratégie CP 2025 constitue une voie supplémentaire pour le suivi et le reporting. Cette Table ronde CPRT offrira au PROE la possibilité de présenter un aperçu général de l'état d'avancement de la stratégie CP 2025 à l'échelle régionale ; elle permettra aux États et territoires de partager leurs réussites en matière de mise en œuvre ainsi que les défis qu'ils rencontrent au cours de la période 2021–2025. Les rencontres de la Table ronde CPRT seront également l'occasion d'évaluer la continuité de la pertinence du Plan IP 2021–2025, en reconnaissant que des événements perturbateurs peuvent parfois survenir sans pouvoir être anticipés ou pris en compte au début du plan de mise en œuvre. Ces perturbations et les impacts qui y sont associés peuvent restreindre la capacité de gouvernements insulaires océaniques à mettre en place de nouveaux services et programmes pour la gestion des déchets et la lutte contre la pollution, et donc requérir la modification d'activités programmées par le PROE, des gouvernements et d'autres partenaires régionaux.

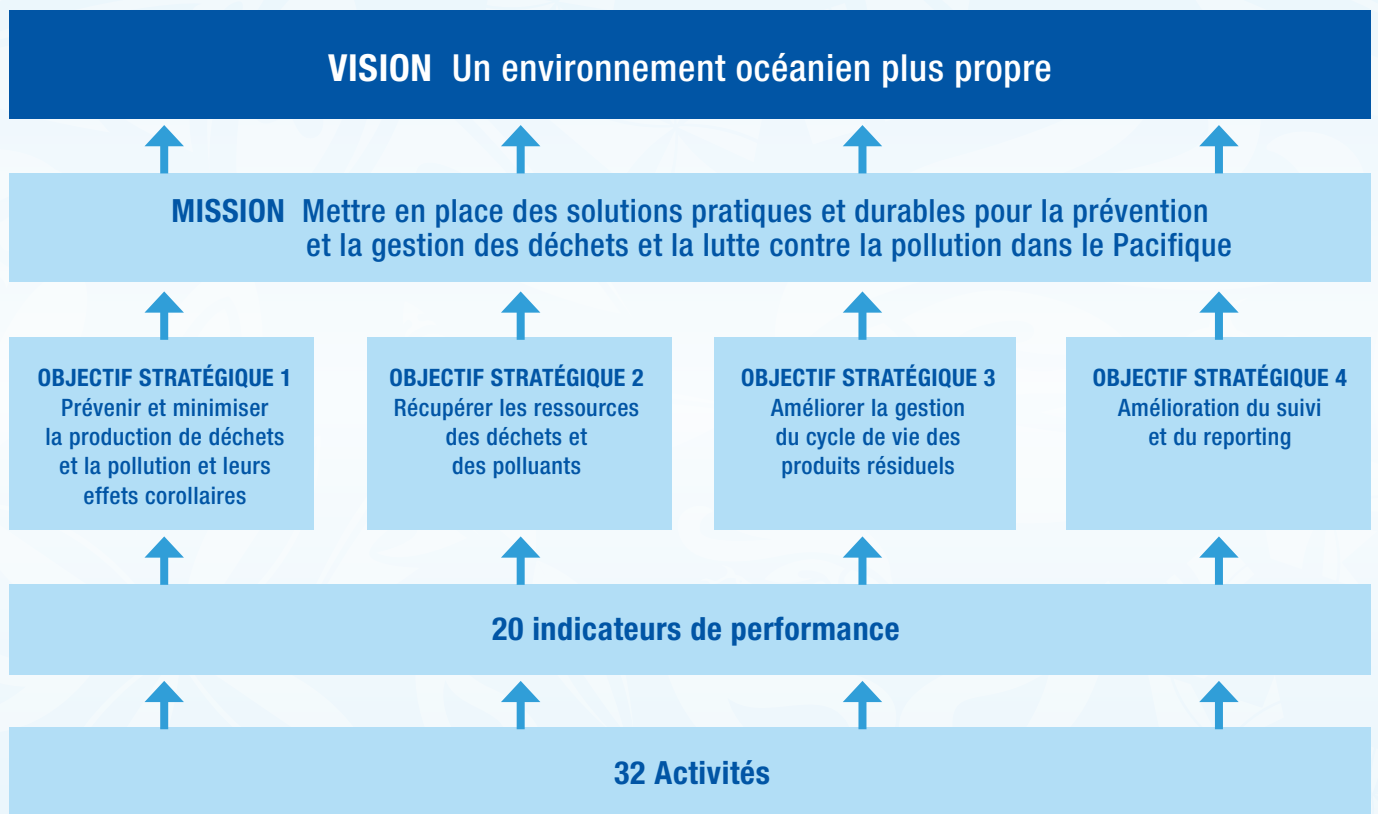
La Conférence des Parties (CdP) de la Convention de Waigani constituera également un forum de suivi et de reporting, plus particulièrement pour les déchets dangereux et produits chimiques. La CdP se tient tous les deux ans. La prochaine réunion doit avoir lieu en 2021.



## 4 Cadre du Plan de mise en œuvre 2021–2025

Un cadre complet de plan de mise en œuvre est présenté ci-dessous. Le cadre comprend les éléments essentiels suivants :

- **Vision et mission** : Telles que stipulées dans la stratégie CP 2025.
- **Objectifs stratégiques** : Les objectifs stratégiques 1 à 3 restent inchangés par rapport à la stratégie CP 2025. L'objectif 4 a été modifié et englobe dorénavant le suivi et reporting sur l'environnement, ainsi que les activités de gestion des déchets, produits chimiques et de la pollution (WCP).
- **Actions stratégiques** : Les 15 actions stratégiques figurant dans la stratégie CP 2025 ne sont pas explicitement reprises dans le cadre ci-dessous. Elles y sont néanmoins intégrées et abordées dans le cadre des activités prioritaires. Les activités déclinent le degré de détail requis pour effectivement répondre aux actions stratégiques.
- **Indicateurs de performance** : Il est proposé de retenir un ensemble unique de 20 indicateurs de performance texte pour le Plan IP 2021–2025, afin de rationaliser le suivi et le reporting sur l'état d'avancement.
- **Activités** : 32 activités prioritaires ont été spécifiées et sont associées aux indicateurs de performance. Elles comprennent un ensemble d'activités uniques associées à des indicateurs de performance uniques ; Des activités multiples contribuant à des indicateurs de performance uniques ; Une activité unique contribuant à deux indicateurs de performance ; Et trois ou quatre activités associées à deux indicateurs de performance — ainsi que l'indiquent les codes couleur du Tableau 1. Ces activités sont le résultat des évaluations de l'état d'avancement réalisées à l'échelle nationale et régionale dans le cadre de l'examen de mi-parcours de la stratégie CP 2025. Faute d'être exhaustive, la liste des activités a vocation à être d'une nature pratique et réalisable. Elle met l'accent sur les domaines prioritaires qui doivent progresser afin d'obtenir des améliorations sur les indicateurs de performance, et ainsi, atteindre les objectifs stratégiques, la mission et la vision de la stratégie CP 2025. Certaines des activités sont les premières étapes qui serviront de base pour la poursuite des travaux au-delà de 2025.
- **Organisation chef de file (partenaires)** : Les agences et partenaires chefs de file ont été identifiés pour les activités sur la base des informations contenues dans le Plan IP 2016–2019, ainsi que des contributions reçues des États et territoires, et des partenaires régionaux de mise en œuvre.
- **ÉTIO prioritaires** : En vue de soutenir les efforts de mise en œuvre de manière ciblée, des États et Territoires insulaires océaniques spécifiques ont été identifiés pour chaque activité. Certaines des activités s'appliquent à tous et d'autres ne s'appliquent qu'à un sous-ensemble d'États et territoires. L'identification des ÉTIO prioritaires repose sur les évaluations de l'état d'avancement réalisées à titre individuel par État et territoire dans le cadre de l'examen de mi-parcours de la stratégie CP 2025, ainsi que sur les contributions reçues des États, territoires et partenaires de mise en œuvre.
- **Calendrier** : Il est prévu de faire progresser toutes les activités au cours de la période de mise en œuvre 2021–2025. Le calendrier des différentes activités peut varier d'un pays et d'un territoire à l'autre en fonction des priorités et des ressources nationales.



**FIGURE 1** : Éléments clés du Plan de mise en œuvre 2021–2025



**TABLEAU 1 : Cadre de mise en œuvre 2021–2025 de la stratégie CP 2025**

<b>VISION</b>		Un environnement océanien plus propre						
<b>MISSION</b>		Mettre en place des solutions pratiques et durables pour la prévention et la gestion des déchets et la lutte contre la pollution dans le Pacifique						
OBJECTIFS STRATÉGIQUES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Référence 2014	Objectif 2020	Réel 2020	Objectif 2025	Activités	Organisation chef de file (partenaires)	Étio prioritaires
1 Prévenir et minimiser la production de déchets et la pollution et leurs effets corollaires	Production de déchets solides municipaux par habitant (kg/personne/jour)	1,3	1,3	1,2	1,2	<p><b>1.1</b> Mise en œuvre de mesures pour limiter et réglementer les importations, la vente et l'utilisation de produits susceptibles de générer des déchets (p.ex. les plastiques à usage unique, le polystyrène, les produits de faible qualité, les produits proches de leur date de péremption)</p>	Départements responsables des déchets, produits chimiques et polluants (WPC), de l'environnement et départements des douanes (PROE — WMPC —, PacWaste Plus et POLP ; avec le JICA/J-PRISM II)	Tous
						<p><b>1.2</b> Élaboration et mise en œuvre de programmes d'éducation à la réduction des déchets et au changement des comportements en partenariat avec les écoles, les paroisses, les organisations communautaires et le secteur privé</p>	Départements responsables des WCP, et de l'environnement (PROE — WMPC —, PacWaste Plus et POLP)	Tous
						<p><b>1.3</b> Mise en œuvre de projets communautaires visant à sensibiliser aux déchets en mer (p.ex. installation de pièges à débris et de poubelles, organisation de nettoyages avec évaluation des déchets collectés, identification et emploi d'alternatives aux produits générateurs de déchets)</p>	Départements responsables des WCP, et départements de l'environnement (PROE — WMPC —, PacWaste Plus et POLP ; AFD)	Tous
	Nombre d'incidents de pollution marine	6	0	5 <sup>a</sup>	0	<p><b>1.4</b> Préparation d'un modèle régional d'orientation pour l'élaboration de stratégies nationales de prévention de la pollution (NATPOL)</p> <p><b>1.5</b> Mettre activement à disposition les ressources nécessaires et appliquer, suivre et veiller à l'exécution de la mesure 2017–04 relative à la gestion de la conservation contre la pollution marine</p>	<p>PROE — WMPC (OMI)</p> <p>Départements ou agences chargées des pêcheries, de la gestion côtière et de l'environnement</p> <p>(PROE — WMPC ; WCPFC (Commission des pêches du Pacifique central et occidental))</p>	Tous

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Référence 2014	Objectif 2020	Réel 2020	Objectif 2025	Activités	Organisation chef de file (partenaires)	Étio prioritaires
1 Prévenir et minimiser la production de déchets et la pollution et leurs effets corollaires	Nombre d'installations portuaires de réception de déchets	5	10	5 <sup>b</sup>	10	1.6 Réaliser des analyses des lacunes des installations portuaires de réception des déchets conformes aux procédures de l'OMI	PROE — WMPC (Autorités portuaires nationales/de sécurité maritime, départements responsables de l'environnement, OMI, maritime NZ, AMSA ( <i>Australian Maritime Safety Authority</i> ))	CI, FJ, ÉFM, KI, PA, PNG, SA, SI, TO, TV, VU
						1.7 Préparer des orientations et assister les ÉTIO dans l'élaboration et la maintenance des installations portuaires de réception des déchets	PROE — WMPC Autorités portuaires nationales/de la sécurité maritime, départements de l'environnement, OMI, AMSA ( <i>Australian Maritime Safety Authority</i> ), Marine Nationale française, gardes-côtes des USA)	Tous
2 Récupérer des ressources à partir de déchets et de polluants	Taux de recyclage des déchets (= quantité recyclée, réutilisée, retournée/ quantité recyclable) (%) N.B. La définition et l'objectif 2025 pour cet indicateur seront passés en revue pour veiller à leur alignement sur la mesure du taux global de recyclage. Cela permettra de définir les flux de déchets inclus.	32	60	60	75	2.1 Mettre en place une association régionale du recyclage pour encourager les contacts, l'échange d'informations et le renforcement des capacités entre les associations nationales du recyclage	PROE – WMPC — avec le JICA/J-PRISM I (Départements responsables des WCP, départements de l'environnement, GEF ISLANDS —, PRIF, secteur privé)	Tous
						2.2 Évaluer les initiatives existantes de récupération des ressources et formuler des recommandations sur leur amélioration et leur reproduction à l'échelle nationale et régionale	PROE – PacWaste Plus et WMPC (Départements responsables des WCP, départements de l'environnement, JICA/J-PRISM II, GEF ISLANDS —, secteur privé)	Tous
						2.3 Mettre en place des installations de récupération des matériaux pour encourager la séparation et le recyclage des déchets	Départements responsables des WCP, départements de l'environnement, collectivités locales (PROE — WMPC — avec le JICA/ J-PRISM II)	CI, ÉFM, NA, NI, PNG, RMI, SA, SI, TV, VU

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Référence 2014	Objectif 2020	Réel 2020	Objectif 2025	Activités	Organisation chef de file (partenaires)	Étio prioritaires
2 Récupérer des ressources à partir de déchets et de polluants	Nombre d'ÉTIO dotés de programmes nationaux, d'État ou municipaux de compostage des déchets	15	17	14 <sup>d</sup>	18	<b>2.4</b> Mettre en place de nouveaux projets de compostage des déchets ou renforcer des projets existants pour mettre en place une gestion intégrée des flux de déchets organiques (déchets organiques ménagers, déchets du marché et déchets d'origine animale)	Départements responsables des WCP, départements de l'environnement, collectivités locales (PROE — WMPC — avec le JICA/J-PRISM II, CPS, départements de l'agriculture, secteur privé)	CNMI, CI, ÉFM, KI, NA, PNG, SA, SI, TO, VU
	Nombre d'ÉTIO dotés de programmes de récupération établis (p.ex. programme de consignes sur les récipients, REP, frais établis pour le recyclage, frais établis pour la mise en décharge, redevance sur les déchets)	SO	SO	À établir <sup>e,f,g</sup>	12	<b>2.5</b> Aider les ÉTIO pour la rédaction, la consultation et l'adoption de cadres ou d'instruments réglementaires et politiques de mise en place de programmes de consignes sur les récipients	PROE — WMPC — <i>Programme de gestion des déchets et de lutte contre la pollution</i> —, PacWaste Plus ; avec l'AFD (Départements responsables des WCP, départements de l'environnement, JICA/J-PRISM II, GEF ISLANDS —, secteur privé)	CI, FJ, ÉFM (Chuuk), PNG, SA, SI, VU, WF
	N.B. Le libellé employé pour les activités peut être revu pour évoquer plutôt des programmes de récupération établis et non des flux spécifiques de déchets. Si les activités sont revues, il peut s'avérer nécessaire de revoir également les agences chefs de file, partenaires et ÉTIO prioritaires.					<b>2.6</b> Aider les ÉTIO pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion, ainsi que pour la mise en place de partenariats public-privés de soutien des programmes de REP pour les huiles usagées	PROE – WMPC — <i>Programme de gestion des déchets et de lutte contre la pollution</i> — avec l'AFD (Départements responsables des WCP et départements responsables pour l'environnement, JICA/J-PRISM II, secteur privé)	PF, ÉFM, KI, NA, PA, PNG, RMI, SA, SI, VU
					<b>2.7</b> Aider les ÉTIO pour l'établissement de partenariats public-privés formellement constitués mettant en place des programmes de REP pour les déchets électriques et électroniques	PROE – WMPC - <i>Programme de gestion des déchets et de lutte contre la pollution</i> , PacWaste Plus (Départements responsables des déchets, produits chimiques et polluants (WCP) et départements responsables de l'environnement, JICA/J-PRISM II, secteur privé)	CI, PF, KI, SA, SI, TV, VU	

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Référence 2014	Objectif 2020	Réel 2020	Objectif 2025	Activités	Organisation chef de file (partenaires)	Étio prioritaires
3 Améliorer la gestion du cycle de vie des produits résiduels	Nombre d'ÉTIO dotés de systèmes nationaux, d'État ou municipaux de collecte de déchets fondés sur le principe de l'utilisateur-payeur	9	14	13 <sup>h</sup>	21	<b>3.1</b> Étudier les facteurs qui font le succès de systèmes de collecte de déchets fondés sur le principe de l'utilisateur-payeur et aider les ÉTIO à mettre en place de nouveaux systèmes adaptés à leurs contextes nationaux	PROE — WMPC (Départements responsables des WCP et départements responsables de l'environnement, JICA/ J-PRISM II, secteur privé)	CI, FSM, FP, KI, NA, NI, PNG, SA, SI
	Couverture de la collecte des déchets (% de la population)  Taux de captage des déchets (= quantité collectée/quantité produite) (%)	88 (U) 68 (N)  Données insuffisantes	100 (U) 70 (N)  Données de réf. & objectifs estimés	88 (U) 74 (N)  41	95 (U) 75 (N)  45	<b>3.2</b> Réaliser des analyses des déplacements dans le temps pour éclairer la couverture, l'efficacité et la sécurité de la collecte des déchets (surtout après le recrutement de nouveaux sous-traitants, l'acquisition de nouveaux équipements, la mise en place de nouvelles installations de prise en charge ou de transfert de déchets, ou dans le contexte de l'expansion des zones urbaines)	Départements responsables des WCP, et départements de l'environnement (PROE – WMPC, JICA/J-PRISM II, secteur privé)	Tous

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Référence 2014	Objectif 2020	Réel 2020	Objectif 2025	Activités	Organisation chef de file (partenaires)	Étio prioritaires
3 Améliorer la gestion du cycle de vie des produits résiduels	Nombre d'ÉTIO dotés d'installations de prise en charge des déchets bien gérées	SO	SO	À établir	À établir	<b>3.3</b> Améliorer les décharges d'enfouissement en modernisant les infrastructures existantes et en les mettant à l'épreuve des phénomènes climatiques ; créer de nouvelles décharges propres et à l'épreuve des phénomènes climatiques ; et arrêter l'exploitation et reverdir les décharges temporaires, non réglementées à ciel ouvert.	Départements responsables des WCP, départements de l'environnement, collectivités locales (PROE – WMPC, AFD, GEF ISLANDS, JICA/J-PRISM II, secteur privé)	FJ, PF, ÉFM, KI, PNG, RMI, SA, SI, TO, TV, VU
	Nombre d'ÉTIO dotés d'installations de prise en charge des déchets à l'épreuve des phénomènes climatiques N.B. Il convient d'ajouter des critères pour définir "bien gérées" et "à l'épreuve des phénomènes climatiques". Le programme PacWaste Plus pourrait fournir des données qui permettront de mesurer le pourcentage d'installations de prise en charge des déchets bien gérées et à l'épreuve des phénomènes climatiques.	SO	SO	À établir	À établir	<b>3.4</b> Élaborer des directives, manuels opérationnels et plans de maintenance pour les décharges et autres installations de prise en charge des déchets, en y intégrant des recommandations sur le choix des sites ainsi que des mesures de santé et de sécurité au travail  <b>3.5</b> Élaborer des plans nationaux pour la gestion de déchets de catastrophes	JICA/J-PRISM II avec les départements responsables des WCP, départements de l'environnement, collectivités locales (PROE – WMPC)  JICA/J-PRISM II, PROE – WMPC, PacWaste Plus, CCR — Programme de résilience au changement climatique ; AFD (Agences ou départements responsables des WCP, de l'environnement, du changement climatique, de la gestion des catastrophes)	FJ, ÉFM, KI, RMI, SA, SI, TO, TV, VU  FJ, FP, SA, SI, TO, TV, VU
	Nombre de stratégies nationales sûres et efficaces de gestion du désamiantage	SO	SO	1 <sup>1</sup>	5	<b>3.6</b> Aider les ÉTIO à améliorer leurs capacités de maintenance des équipements de prise en charge des WCP  <b>3.7</b> Aider les ÉTIO dans l'élaboration de stratégies nationales de réglementation ou d'interdiction de l'importation d'amiante, et mise en œuvre d'une gestion sûre et efficace du désamiantage  <b>3.8</b> Aider les ÉTIO à collecter, évaluer, enlever et éliminer les vieux déchets d'amiante en toute sécurité	PROE – WMPC — avec le JICA/J-PRISM II (Départements responsables des WCP, départements de l'environnement, collectivités locales)  PROE – PacWaste Plus, WMPC Départements responsables des WCP, de la santé et de l'environnement ; GEF ISLANDS  PROE – PacWaste Plus, WMPC (Départements responsables des WCP, de la santé et de l'environnement ; GEF ISLANDS, secteur privé)	Tous  CI, KI, NA, NI, PNG, TO, TV, VU  CI, KI, NA, NI, PNG, SA, TO, TV, VU



OBJECTIFS STRATÉGIQUES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Référence 2014	Objectif 2020	Réel 2020	Objectif 2025	Activités	Organisation chef de file (partenaires)	Étio prioritaires
3 Améliorer la gestion du cycle de vie des produits résiduels	Quantité de déchets médicaux stockés (tonnes)	> 76	< 20	NC	0	<b>3.9</b> Veiller à la bonne gestion des déchets médicaux, y compris à la bonne utilisation des incinérateurs	Départements responsables des WCP, de la santé et de l'environnement (PROE – WMPC, PacWaste Plus)	CI, KI, NA, NI, PA, PNG, SA, SI, TO, TV, VU
	Quantité de déchets électriques et électroniques stockés (tonnes) N.B. Les audits du programme PacWaste Plus contribueront à éclairer les données de référence.	Données insuffisantes	Données de réf. & objectifs estimés	Données insuffisantes	Données de référence estimées	<b>3.10</b> Réunir des données de référence sur les stocks de déchets électriques et électroniques, et aider les ÉTIO à élaborer des programmes de REP et des systèmes de recyclage des déchets électriques et électroniques, notamment leur mise en décharge et leur démontage	PROE – WMPC, PacWaste Plus (Départements responsables des WCP, GEF ISLANDS, secteur privé)	CI, FJ, PNG, SA, SI, VU
	Quantités d'huiles usagées stockées (L)	2 961 000	1 480 000	4 886 000	1 480 000	<b>3.11</b> Mettre en place des systèmes de collecte, de traitement, de recyclage et d'élimination des huiles usagées	PROE – WMPC, AFD avec les départements responsables des déchets, produits chimiques et polluants et les départements de l'environnement (Secteur privé)	PF, ÉFM, PA, PNG, RMI, SA, SI
	Nombre d'ÉTIO assurant un traitement secondaire ou plus performant des eaux usées N.B. Les activités et les ÉTIO prioritaires pourraient nécessiter une révision.	SO	SO	6 <sup>1</sup>	7	<b>3.12</b> Élaborer et structurer des programmes pilotes de gestion décentralisée des déchets liquides et d'installations de traitement des boues	Départements responsables des services publics, départements des travaux publics (Départements responsables des WCP et départements de l'environnement, PWWA - Association du Pacifique pour l'eau et les déchets)	SI, TV

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Référence 2014	Objectif 2020	Réel 2020	Objectif 2025	Activités	Organisation chef de file (partenaires)	Étio prioritaires
4 Amélioration du suivi et du reporting	Nombre de stratégies ou politiques nationales adoptées et en vigueur, en matière de gestion des WCP, et dotées de cadres de suivi et de reporting	SO	SO	9 <sup>k</sup>	16	<p><b>4.1</b> Aider les ÉTIO à élaborer et adopter des stratégies nationales intégrées de planification et de gestion des WCP</p> <p><b>4.2</b> Mettre en place et soutenir les comités nationaux de pilotage des WCP pour renforcer la mise en œuvre des stratégies et des plans nationaux de gestion des WCP, ainsi que la coordination et le suivi des activités de WCP par les organismes responsables.</p>	<p>PROE – WMPC, PacWaste Plus, POLP, avec les Départements responsables des WCP et les départements de l'environnement (JICA/J-PRISM II) Départements responsables des WCP, et départements de l'environnement (Départements ou agences responsables pour l'agriculture, les travaux publics ou les services publics, les pêcheries, la gestion côtière et le tourisme ; secteur privé)</p>	<p>AS, CNMI, FJ, PF, ÉFM, KI, NI, NC, PNG, RMI, TK, TO, VU, WF</p> <p>Tous</p>

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Référence 2014	Objectif 2020	Réel 2020	Objectif 2025	Activités	Organisation chef de file (partenaires)	Étio prioritaires
4 Amélioration du suivi et du reporting	Nombre d'ÉTIO dotés de programmes de suivi et de reporting sur la qualité de l'eau ou de l'environnement	~ 3	5	11 <sup>l</sup>	14	<b>4.3</b> Élaborer, publier et diffuser un système standardisé de suivi et de reporting ainsi qu'une base de données liée au projet INFORM du PROE, abordant les activités de gestion des WCP et de l'environnement récepteur	PROE – WMPC, PacWaste Plus, EMG (Départements responsables des WCP, départements de l'environnement, JICA/J-PRISM II, GEF ISLANDS –	Tous
	Nombre d'ÉTIO dotés de programmes de suivi et de reporting sur les WCP	SO	SO	2 <sup>n</sup>	10	<b>4.4</b> Élaborer et mettre en œuvre des systèmes nationaux pour le suivi et le reporting réguliers sur le milieu récepteur (qualité de l'eau et/ou de l'environnement)	Départements responsables des WCP, et départements de l'environnement (PROE – WMPC, PacWaste Plus, EMG)	Tous
						<b>4.5</b> Élaborer et mettre en œuvre des systèmes nationaux pour le suivi et le reporting réguliers sur la gestion des WCP	Départements responsables des WCP, et départements de l'environnement (PROE – WMPC, PacWaste Plus, EMG JICA/J-PRISM II)	Tous
	Nombre d'ÉTIO dotés d'inventaires nationaux des produits chimiques	2	3	4 <sup>o</sup>	8	<b>4.6</b> Aider les ÉTIO à préparer des inventaires nationaux des produits chimiques, et à se mettre en conformité avec leurs obligations en matière de produits chimiques découlant d'accords multilatéraux sur l'environnement	PROE — WMPC et GEF ISLANDS, avec les Départements responsables des WCP et les départements de l'environnement	Tous (inventaires de produits chimiques), uniquement signataires d'AME (conformité avec les obligations des AME)

a = Des incidents de pollution marine ont été recensés dans les ÉTIO suivants : FJ (1), NC (1), PNG (2), SI (1) ; b = Il existe des installations portuaires pour la réception de déchets dans les ÉTIO suivants : FJ, PF, NC, PNG, SA ; c = Il existe des associations nationales pour le recyclage dans ÉTIO suivants : SA, SI, TV, FJ et VU ; d = Des programmes de compostage des déchets sont recensés dans les ÉTIO suivants : AS, ÉFM, FJ, PF, GU, NA, NI, PA, PNG, RMI, SA, SI, TV et VU ; e = Des programmes de consignes sur les récipients sont recensés dans les ÉTIO suivants : ÉFM (Kosraé, Pohnpei, Yap), KI, RMI, PA, TV et WF ; f = Des programmes de REP pour les huiles usagées sont recensés dans les ÉTIO suivants : PF, NC, PA et SA, mais on ignore s'ils reposent sur une base législative ; g = Des programmes de REP pour les déchets électriques et électroniques sont recensés dans les ÉTIO suivants : NC et SA, mais on ignore s'ils reposent sur une base législative ; h = Des systèmes de collecte des déchets fondés sur le principe de l'utilisateur-payeur sont recensés dans les ÉTIO suivants : AS, ÉFM, FJ, GU, KI, NA, NC, PA, PNG, RMI, SI, TO et VU ; i = Nioué s'est doté d'une stratégie, mais sa mise en œuvre reste incertaine ; j = Les ÉTIO suivants sont tous dotés d'une certaine capacité pour le traitement secondaire des eaux usées : CNMI, FJ, PF, GU, NC et SA ; k = Les ÉTIO suivants sont dotés de stratégies nationales de gestion des déchets adoptées et en vigueur : CI, ÉFM, GU, NA, PA, SA, SI, TV et VU ; l = Des programmes de suivi sont recensés pour les ÉTIO suivants : AS, CNMI, CI, ÉFM, PF, GU, PA, RMI, SI et TV ; m = Un système de suivi et de reporting peut inclure la qualité de l'eau de mer et d'un lagon ; la qualité de l'eau douce ; les dépotoirs fermés et d'autres lieux pollués ; les services responsables des déchets, produits chimiques et polluants et l'infrastructure ; la production de déchets, le recyclage, les taux de récupération de ressources ; la composition des déchets ; les débris marins ; les stocks de déchets, produits chimiques et polluants ; le respect des règles et les mesures pour en imposer le respect ; n = Tuvalu et Vanuatu préparent régulièrement des rapports sur la gestion des WCP alignés sur leurs stratégies nationales de gestion des déchets ; o = Des inventaires sur les produits chimiques sont recensés dans les ÉTIO suivants : ÉFM, KI, PNG et SA ; SO = sans objet, l'année 2020 est l'année de référence à cause de la modification de l'indicateur ou de l'adoption d'un nouvel indicateur ; À établir = En attente de communication ; U = Urbain ; N = national.

# ANNEXE Examen de mi-parcours de la stratégie CP 2025 — Résumé des conclusions et recommandations

## Mise en œuvre de la stratégie CP 2025 — Succès

À l'échelle régionale, les objectifs de l'année 2020 de la stratégie CP 2025 ont été atteints ou dépassés pour sept indicateurs de performance (sur 20) (v. les détails dans le Tableau 2). Les sept indicateurs pour lesquels la région Pacifique a bien progressé au cours de la période 2016 à 2019, démontrent :

- Une diminution (en moyenne) de la production de déchets solides municipaux par habitant ;
- Une augmentation du nombre de programmes de consignes sur les récipients ;
- Une augmentation du nombre de programmes de REP pour les huiles usagées ;
- Une augmentation (en moyenne) de la couverture nationale de collecte de déchets ;
- Une augmentation (en moyenne) du taux de recyclage des déchets ;
- Une augmentation du nombre de programmes nationaux de surveillance de l'environnement ; et
- Une augmentation du nombre d'inventaires nationaux des produits chimiques et de la pollution.

Il ressort clairement des résultats relevés pour ces indicateurs de performance que des progrès ont été faits pour les quatre objectifs stratégiques de la stratégie CP 2025 : (1) prévenir et minimiser la production de déchets et de pollution, (2) récupérer des ressources à partir de déchets et de la pollution, (3) améliorer la gestion du cycle de vie des produits résiduels, et (4) améliorer le suivi de l'environnement récepteur. Toutefois, au vu des six (sur vingt) indicateurs de performance qui n'atteignent pas leurs objectifs pour 2020 (voir ci-dessous pour plus de détails), il est clair que des progrès supplémentaires sont nécessaires dans certains domaines.

Les États insulaires océaniques ont profité de l'encadrement, du soutien technique et du renforcement des capacités assuré ou assisté par le PROE et JICA/J-PRISM I et II, dans des domaines tels que l'élaboration de stratégies et de plans pour les déchets/WCP ; les audits/enquêtes sur les déchets ; les analyses des lacunes en matière d'installations portuaires de réception des déchets ; les programmes de consignes sur les récipients ; la mise en place d'associations nationales pour le recyclage ; les systèmes de collecte des déchets fondés sur le principe de l'utilisateur-payeur ; les stages et ateliers en matière de conception, d'exploitation et/ou de gestion de décharges ; et les stages et ateliers en matière de gestion des déchets provenant de catastrophes.

Le PROE et JICA/J-PRISM ont également réalisé des progrès significatifs dans l'établissement de partenariats régionaux et le développement d'initiatives de collaboration et de mécanismes de coordination par le biais de la Table ronde pour un Pacifique propre et de projets dirigés par le PROE (par exemple PacWaste, GEPAS). Les bons contacts qui ont été tissés devraient également servir à promouvoir l'échange d'expériences et d'informations en matière de WCP, notamment aux côtés des États et territoires où la mise en œuvre de la stratégie CP 2025 a pris du retard.

Au nombre des réussites on compte également la publication du PROE relative à la réglementation du plastique dans les États insulaires océaniques (*Regulating Plastics in Pacific Island Countries : a guide for policymakers and legislative drafters*, et le *Pacific Regional Action Plan : Marine Litter 2018–2025*). Pour compléter ces publications, de nouvelles lois ou des lois amendées ont été adoptées dans les ÉTIO suivants : ÉFM, FJ, GU, KI, NC, NI, PA, RMI et SA.

## Mise en œuvre de la stratégie CP 2025 — Défis et obstacles

Les pays et territoires ne disposant pas d'une stratégie ou d'un plan de gestion des déchets alignés sur la stratégie CP 2025 ont généralement peu progressé dans la mise en œuvre. Si ces États et territoires ont lancé certaines initiatives en matière de WCP, celles-ci n'étaient pas nécessairement associées aux actions ou activités stratégiques CP 2025, et elles sont donc difficiles à identifier et à évaluer.

Un autre obstacle à la mise en œuvre pour certains États et territoires résidait dans l'absence de comité national de pilotage ou de coordination chargé de gérer les WCP, chargé d'assurer la supervision effective et de veiller à ce que les activités de gestion des WCP fassent l'objet d'un suivi et reporting réguliers. Combinés les uns aux autres, les plans ou les stratégies de gestion des déchets/WCP et les comités nationaux de pilotage/de coordination jouent un rôle important pour aider les États et territoires à identifier les insuffisances en matière de progrès et à hiérarchiser l'affectation de ressources, et ils renforcent également la responsabilisation des gouvernements nationaux, des partenaires régionaux et des donateurs en matière de mise en œuvre.

La limitation des ressources dédiées aux WCP est un problème permanent pour la plupart des États et territoires, et cela a eu des répercussions sur la mise en œuvre de la stratégie CP 2025 de 2016 à 2019. Avec des capacités limitées au niveau national, on peut supposer que l'accent a parfois été placé sur des projets de court terme financés par des bailleurs (p.ex. PacWaste, GEFPAS, du massif au récif 'ridge to reef', INTEGRE), plutôt que plus globalement sur la stratégie CP 2025.

Dans certains États, le manque de ressources a été en partie compensé par le soutien technique assuré par le PROE et JICA/J-PRISM, ainsi que grâce au soutien financier de bailleurs de fonds tels que le PNUE, l'Union européenne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon et la France. La mise en œuvre a généralement pris du retard dans les pays qui n'ont pas reçu d'aide spécifique de la part des deux principaux partenaires pour la mise en œuvre, le PROE et JICA/J-PRISM.

La nature politique de certaines activités a constitué un autre défi pour les États et territoires, p.ex. l'adoption d'une nouvelle législation et/ou d'un nouveau mécanisme pour mettre en place un système de consignes ou de REP. De telles activités ne peuvent pas toujours être mises en œuvre rapidement, même lorsque des orientations techniques claires ont été fournies, car elles nécessitent généralement une concertation à haut niveau avec le gouvernement et parfois une consultation approfondie du secteur privé, avant de pouvoir assurer un soutien à leur mise en œuvre.

Il est manifeste que l'efficacité du suivi et du reporting a constitué un défi de taille au cours de la période de mise en œuvre de 2016 à 2019. La disponibilité limitée des ressources humaines et financières a empêché le suivi régulier et le reporting sur la stratégie CP 2025, tant au niveau régional que national. Il convient toutefois de souligner que Tuvalu et Vanuatu ont tous deux assuré un suivi et reporting régulier de leurs stratégies/plans en matière de WCP.

En l'absence d'un mécanisme formel de suivi et de reporting sur la stratégie CP 2025, ni le PROE, ni les États et territoires n'étaient effectivement tenus responsables de la mise en œuvre de 2016 à 2019. Par conséquent, il n'y avait pas de méthode factuelle permettant d'identifier les mesures correctives à adopter ou les mécanismes de soutien supplémentaires nécessaires pour améliorer la mise en œuvre de la stratégie CP 2025 au cours de sa première phase. L'absence d'un système de suivi et de reporting a eu pour conséquence les importantes lacunes dans les données constatées lors de l'examen de mi-parcours de la stratégie CP 2025, ainsi que la qualité médiocre de certaines données imputable à l'absence de cohérence entre les méthodes de suivi employées dans la région. La fiabilité des données a été jugée 'faible' pour près de la moitié (huit) des 20 indicateurs de performance, et il n'y avait pas ou pas assez de données pour évaluer la performance de six indicateurs (v. Tableau 2).

Le manque de ressources et de fonds a entravé les progrès d'un certain nombre d'activités du Plan IP 2016–2019, p. ex. le captage et la gestion des substances appauvrissant la couche d'ozone, la gestion des huiles usagées et la gestion des déchets biologiques dangereux, ainsi que l'état des lieux régional de la gestion des déchets liquides. La gestion des déchets liquides/eaux usées n'est généralement pas un domaine prioritaire pour le PROE, et nombre d'activités nécessaires dans ce domaine (p.ex. les améliorations des infrastructures) requièrent d'importants investissements. Il est néanmoins admis qu'il est nécessaire d'améliorer la gestion des déchets liquides et des eaux usées dans le cadre de la réalisation de la vision stratégique CP 2025, mais tout progrès dans ce domaine nécessitera une attention et un soutien spécifiques de la part des donateurs.



## Mise en œuvre de la stratégie CP 2025 — Opportunités et lacunes

À l'échelle régionale, les objectifs de 2020 n'ont pas été atteints pour les six indicateurs de performance (sur 20) suivants (v. les détails dans le Tableau 2) :

- Nombre d'incidents de pollution marine ;
- Nombre d'installations portuaires de réception de déchets ;
- Nombre d'ÉTIO dotés de programmes nationaux, d'État ou municipaux de compostage des déchets ;
- Nombre de programmes nationaux de REP (*responsabilité élargie des producteurs*) pour les déchets électriques et électroniques ;
- Nombre d'ÉTIO dotés de systèmes nationaux, d'État ou municipaux de collecte de déchets fondés sur le principe de l'utilisateur-payeur ; et
- Quantité d'huiles usagées stockées.

Ces constatations indiquent que des travaux supplémentaires sont nécessaires dans les domaines du contrôle et de la prévention de la pollution marine ; de la gestion des déchets organiques, des déchets électriques et électroniques et des huiles usagées ; et de la mise en place de systèmes de collecte de déchets fondés sur le principe de l'utilisateur-payeur.

Sur la base des résultats des évaluations nationales de la stratégie CP 2025, certains grands domaines nécessitant des travaux supplémentaires ont été identifiés :

- L'élaboration/le renforcement du suivi et du reporting réguliers, p.ex. pour les activités de gestion des WCP, et pour le milieu récepteur ;
- L'élaboration/la finalisation de stratégies/politiques intégrées en matière de WCP ainsi que de plans d'action alignés sur la stratégie CP 2025 ;
- La mise en place d'une législation pratique et applicable en matière de WCP ;
- La mise en place de partenariats publics-privés, p.ex. pour les programmes de consigne sur les récipients, de REP et de recyclage ;
- La mise en œuvre de programmes de prévention et de réduction des WCP ;
- La gestion des stocks de déchets dangereux, y compris la création d'inventaires ;
- L'amélioration de l'infrastructure de gestion des WCP, visant une exploitation et une maintenance durables ; et
- Le développement/la mise en œuvre de programmes éducatifs et de changement des comportements en matière de WCP.

Un certain nombre de lacunes spécifiques ont été identifiées dans les activités au cours de l'évaluation de l'état d'avancement des 124 activités du Plan 2016–2019. À la lumière des domaines généraux requérant des travaux supplémentaires repris ci-dessus et des résultats relevés pour les indicateurs de performance, les activités clés suivantes devraient être envisagées pour la deuxième phase de mise en œuvre de la stratégie CP 2025 : Élaboration de plans nationaux de gestion des déchets provenant de catastrophes ; Mise à jour des plans nationaux d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures ; Mise en place de partenariats publics-privés pour soutenir les initiatives de gestion des déchets (p.ex. REP, consignes sur les récipients, recyclage) ; Mise en œuvre de mesures nationales pour limiter et réglementer les importations, manutention, stockage et vente de substances dangereuses ; Évaluation et renforcement de programmes de recyclage des déchets organiques ; et renforcement des équipements en matière de WCP, ainsi que des capacités de maintenance.

Au vu des insuffisances de données qui se concernent tous les États et territoires, et du faible degré de fiabilité des données pour huit indicateurs de performance de la stratégie CP 2025 (sur 20) (v. les détails dans le Tableau 2), il est manifestement nécessaire de soutenir et de donner la priorité au suivi et au reporting de la stratégie CP 2025. Ceci peut être réalisé en établissant des mécanismes et des lignes directrices pour la collecte, l'analyse et le stockage des données pertinentes (p. ex., modèles, bases de données) ; en standardisant les méthodes de collecte et d'analyse des données pour tous les États et territoires, ainsi que pour les partenaires régionaux et bailleurs de fonds (surtout pour des indicateurs tels que la production de déchets solides municipaux par habitant, le taux de recyclage des déchets, la couverture de la collecte de déchets) ; et en assurant un renforcement des capacités nationales pour le suivi et le reporting, là où il est nécessaire.

## Évaluation du Plan IP 2016–2019 et recommandations pour le Plan IP 2021–2025

Le champ d'application du Plan IP 2016–2019 était ambitieux (124 activités), et il ne comprenait pas de cadre pratique pour le suivi et l'évaluation de l'état d'avancement (20 indicateurs de performance généraux liés aux objectifs stratégiques de la stratégie CP 2025, plus 124 indicateurs clés de performance (KPI) liés aux activités, mais pas liés aux objectifs stratégiques). Il n'est donc pas surprenant de constater qu'aucun progrès n'a été enregistré pour près d'un tiers (39 ou 31%) des activités reprises dans le Plan IP 2016–2019. De bons progrès ont été réalisés pour 30 activités (24%), et des progrès plus limités ont été réalisés pour 55 (44%) activités. Sur la base de ces derniers chiffres, on considère que 30 à 40 activités représentent une estimation raisonnable du nombre d'activités qui peuvent être mises en œuvre de manière réaliste et pleinement efficace sur une période de quatre ans.

Il est fortement recommandé d'adopter une approche rationalisée pour le Plan IP 2021–2025. L'état d'avancement de la stratégie CP 2025 devrait être surtout évalué d'après les indicateurs de performance généraux. Ceux-ci sont en effet directement liés aux objectifs stratégiques de la stratégie CP 2025 et permettent d'en évaluer les performances d'une manière ciblée et réalisable tant au niveau régional que national. Pour certains indicateurs de performance actuels, l'efficacité et la validité sont toutefois diminuées à cause d'un calcul flou ou incorrect des valeurs de référence, de la variabilité de l'analyse de données, et d'une disponibilité limitée de données. La révision de certains indicateurs rendra ceux-ci plus utiles et permettra de mieux asseoir la solidité du suivi et du reporting. Les nouveaux indicateurs de performance et ceux qui auront été révisés devront être clairs, utiles et associés à des objectifs réalistes.

Le Plan IP 2021–2025 devrait se concentrer sur un nombre limité d'activités hautement prioritaires visant à combler les lacunes fondamentales en matière de mise en œuvre, ainsi que sur les questions prioritaires actuelles pour les pays et territoires insulaires du Pacifique (c'est-à-dire les activités que les pays/territoires s'efforcent déjà de faire progresser, ou qu'ils sont particulièrement désireux de faire progresser au cours des prochaines années). Il sera important de veiller à ce que toutes les activités aient un lien logique avec les indicateurs de performance et les objectifs stratégiques CP 2025, de manière à contribuer efficacement à leur réalisation. Ce lien logique permettra également un suivi et une évaluation plus aisés.

La complexité qui prévaut au sein de la région signifie qu'il existera toujours un certain degré de tension entre l'élaboration d'un plan de mise en œuvre à l'échelle régionale avec des activités suffisamment détaillées, et la marge d'adaptation nécessaire à l'échelle nationale afin que les activités répondent aux besoins des États et territoires. Un mélange d'activités prescriptives et détaillées pour un sous-ensemble de pays et territoires insulaires du Pacifique, et d'activités plus larges applicables à tous, avec une marge de manœuvre suffisante pour permettre une adaptation au niveau national, sera probablement nécessaire.

Les objectifs stratégiques 1 (prévenir et minimiser la production de déchets et la pollution), 2 (récupérer des ressources à partir de déchets et de polluants), et 3 (améliorer la gestion du cycle de vie des produits résiduels) de la stratégie CP 2025 restent pertinents et applicables pour le Plan IP 2021–2025. L'objectif stratégique 4 (améliorer le suivi de l'environnement récepteur) a une portée limitée. Le libellé de l'objectif stratégique 4 devrait être révisé afin d'inclure *améliorer le suivi et le reporting* tant pour les activités de gestion des WCP que pour l'environnement récepteur.

**TABLEAU 2 : Stratégie CP 2025 — Indicateurs et objectifs de performance – Conclusions de l'examen de mi-parcours**

<b>VISION</b>		Un environnement océanien plus propre				
<b>MISSION</b>		Mettre en place des solutions pratiques et durables pour la prévention et la gestion des déchets et la lutte contre la pollution dans le Pacifique				
		DÉPASSE L'OBJECTIF	SATISFAIT L'OBJECTIF	NE SATISFAIT PAS L'OBJECTIF	NOUVELLE DONNÉE DE RÉFÉRENCE	DONNÉES INSUFFISANTES/PAS DE DONNÉES
OBJECTIFS STRATÉGIQUES	INDICATEURS DE PERFORMANCE <sup>1</sup>	Référence 2014	Objectif 2020	Réel 2020	Objectif 2025	Fiabilité des données <sup>6</sup>
<b>1</b> Prévenir et minimiser la production de déchets et la pollution et leurs effets corollaires	Production de déchets solides municipaux par habitant (kg/personne/jour)	1.3	1.3	1.2	1.2 <sup>A</sup>	Faible
	Nombre d'incidents de pollution marine	6	0	5 <sup>a</sup>	0	Faible
	Nombres d'installations portuaires de réception de déchets	5	10	5 <sup>b</sup>	10 <sup>A</sup>	Élevé
<b>2</b> Récupérer des ressources à partir de déchets et de polluants	Taux de recyclage des déchets (= quantité recyclée, réutilisée, retournée/quantité recyclable) (%)	32 <sup>A</sup>	60	60	75	Faible
	Nombre d'ÉTIO dotés de programmes nationaux, d'État ou municipaux de compostage des déchets <sup>2</sup>	15 <sup>A</sup>	17 <sup>A</sup>	14 <sup>c</sup>	18 <sup>A</sup>	Moyen
	Nombre de programmes d'État ou nationaux de consignes sur les récipients.	4	7	8 <sup>d</sup>	10	Élevé
	Nombre de programmes nationaux de responsabilité élargie des producteurs pour les huiles usagées	2	3	4 <sup>e</sup>	10	Moyen
	Nombre de programmes nationaux de responsabilité élargie des producteurs pour les déchets électriques et électroniques	1	5	2 <sup>f</sup>	8	Moyen
<b>3</b> Récupérer des ressources à partir de déchets et de polluants	Nombre d'ÉTIO dotés de systèmes nationaux, d'État ou municipaux de collecte de déchets fondés sur le principe de l'utilisateur-payeur <sup>2</sup>	9	14	13 <sup>g</sup>	21	Élevé
	Couverture de la collecte des déchets (% de la population) <sup>3</sup>	68 <sup>A</sup>	70 <sup>A</sup>	74	75 <sup>A</sup>	Moyen
	Taux de captage des déchets (= quantité collectée/quantité produite) (%)	Données insuffisantes	Données de réf. & objectifs estimés	46	50 <sup>A</sup>	Faible
	Nombre de décharges temporaires, non réglementées et à ciel ouvert <sup>4</sup>	> 250 / 333 <sup>B</sup>	237 / 316 <sup>B</sup>	Données insuffisantes	225 / 300 <sup>B</sup>	Faible
	Quantité d'amiante stockée <sup>4,5</sup> (m <sup>2</sup> )	> 187,891	159,700	Données insuffisantes	131,500	Faible

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	INDICATEURS DE PERFORMANCE <sup>1</sup>	Référence 2014	Objectif 2020	Réel 2020	Objectif 2025	Fiabilité des données <sup>6</sup>
3 Récupérer des ressources à partir de déchets et de polluants	Quantité de déchets médicaux stockés (tonnes)	> 76	< 20	ND	0	SO, aucune mise à jour des données disponible
	Récupérer des ressources à partir de déchets et de polluants	Insuff. data	Données de réf. & objectifs estimés	Données insuffisantes	Données de référence estimées	Faible
	Quantités d'huiles usagées stockées (m <sup>3</sup> )	2,961 <sup>A</sup>	1,480	4,886	1,480 <sup>A</sup>	Moyen
	Quantité de produits pharmaceutiques et chimiques stockés (tonnes) <sup>4</sup>	Données insuffisantes	Données de réf. & objectifs estimés	ND	Données de réf. & objectifs estimés	SO, aucune donnée
	Eaux d'égout urbaines soumises à un traitement secondaire des eaux usées (%)	65	Établi après évaluation régionale	ND	Établi après évaluation régionale	SO, aucune donnée
4 Améliorer le suivi de l'environnement récepteur	Nombre d'ÉTIO dotés de programmes de suivi et de reporting sur la qualité de l'eau ou de l'environnement <sup>2</sup>	~ 3	5	11 <sup>b</sup>	14 <sup>A</sup>	Moyen
	Nombre d'inventaires nationaux des produits chimiques et de la pollution <sup>4</sup>	2	3	4 <sup>i</sup>	6	Faible

1 = Le code couleur des indicateurs de performance indique si l'objectif 2020 a été dépassé, atteint ou non atteint ; s'il y avait des données insuffisantes/n'y avait pas de données pour évaluer si l'objectif était atteint ; ou si une nouvelle donnée de référence a été déterminée en 2020 ; 2 = Le libellé de l'indicateur de performance a été révisé ; 3 = La communication se limite à la couverture de la collecte nationale des déchets, mais des données étaient également communiquées pour la couverture de la collecte urbaine de déchets — couverture de 88% (moyenne) en 2020, ce qui est inférieur à l'objectif de 100% ; 4 = Il est recommandé de modifier/supprimer pour le prochain plan de mise en œuvre de la stratégie CP 2025, en raison du caractère incertain ou limité des données ; 5 = L'emploi de l'expression «Quantité d'amiante stockée» est erroné pour l'amiante dans le Pacifique, car l'amiante est encore présent dans les maisons et immeubles, et dans certains cas, elle est présente au sol sous la forme de grandes quantités de morceaux cassés ; 6 = La fiabilité des données dépend de la disponibilité des données et de la variabilité inhérente aux données. Voir le rapport de l'examen de mi-parcours de la stratégie CP 2025 pour de plus amples détails ; a = Des incidents de pollution marine ont été recensés dans les ÉTIO suivants : FJ (1), NC (1), PNG (2), SI (1) ; b = Des installations portuaires pour la réception de déchets existent dans les ÉTIO suivants : FJ, PF, NC, PNG, SA ; c = Des programmes de compostage des déchets sont recensés dans les ÉTIO suivants : AS, ÉFM, FJ, PF, GU, NA, NI, PA, PNG, RMI, SA, SI, TV et VU ; d = Des programmes de consignes sur les récipients sont recensés dans les ÉTIO suivants : ÉFM (Kosraé, Pohnpei, Yap), KI, PA, RMI, TV et WF ; e = Des programmes de REP pour les huiles usagées sont recensés dans les ÉTIO suivants : NC, PA, SA et TV ; f = Des programmes de REP pour les déchets électriques et électroniques sont recensés dans les ÉTIO suivants : NC et SA ; g = Des systèmes de collecte des déchets fondés sur le principe de l'utilisateur-payeur sont recensés dans les ÉTIO suivants : AS, ÉFM, FJ, GU, KI, NA, NC, PA, PNG, RMI, SI, TO et VU ; h = Des programmes de suivi sont recensés pour les ÉTIO suivants : AS, CNMI, CI, ÉFM, PF, GU, PA, RMI, SI et TV ; i = Des inventaires sur les produits chimiques/la pollution sont recensés dans les ÉTIO suivants : ÉFM, KI, PNG et SA ; SO = Sans objet ; ND = non disponible/pas de données disponibles ; A = référence ou objectif révisé — les révisions sont apportées pour permettre une évaluation plus robuste ou pour l'évolution actuelle de l'indicateur ; B = La stratégie CP 2025 présente deux ensembles de données différentes pour la référence 2014 et les objectifs 2020, 2025.



**SPREP  
PROE**



ISBN 978-982-04-1123-4



9 789820 411234